



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU
mercredi 19 octobre 2022

Convocation du conseil municipal

du

19/10/2022

-

—

Le conseil municipal d'AURAY (56) est convoqué, pour une session qui s'ouvrira le 19/10/2022 à 18 HEURES 00 à la Mairie ; une convocation comportant l'ordre du jour est adressée individuellement à chaque conseiller.

Fait à AURAY, le

Madame le Maire,

Claire MASSON

ORDRE DU JOUR

~~~~~

1- DF - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION  
DES LOCAUX DU TENNIS D'AURAY - ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE

P.5

## **SEANCE ORDINAIRE DU**

**19/10/2022**

**Le mercredi 19 octobre 2022 à 18 HEURES 00**, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 12 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Claire MASSON, Maire.

La séance a été publique.

### **Etaient Présents :**

Madame Claire MASSON, Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Monsieur Jean-François GUILLEMET, Monsieur Tangi CHEVAL, Monsieur Benoît LE ROL, Madame Marie DUBOIS, Monsieur Julien BASTIDE, Madame Céline SPILBAUER, Monsieur Gurban NICOL, Monsieur Stéphane RENAULT, Monsieur Edouard LASBLEY, Madame Claire PARENT MER, Madame Aurore HAREL, Madame Adeline AGENEAU, Madame Françoise NAEL, Monsieur Bertrand VERGNE, Madame Marie-Paule LE PEVEDIC, Monsieur Benoît GUYOT, Madame Emmanuelle HERVIO

### **Absents excusés :**

Madame Marie LE CROM (procuration donnée à Monsieur Pierrick KERGOSIEN),  
Madame Adeline FERNANDEZ (procuration donnée à Madame Claire PARENT MER),  
Madame Myriam DEVINGT (procuration donnée à Madame Claire MASSON),  
Madame Chantal SIMON (procuration donnée à Madame Marie DUBOIS),  
Madame Nathalie GUEMY (procuration donnée à Madame Céline SPILBAUER),  
Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT (procuration donnée à Monsieur Gurban NICOL),  
Monsieur Pierre LE SCOUARNEC (procuration donnée à Monsieur Benoît LE ROL),  
Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC (procuration donnée à Madame Adeline AGENEAU),  
Madame Charlotte NORMAND (procuration donnée à Monsieur Tangi CHEVAL),  
Monsieur Patrick GEINDRE (procuration donnée à Madame Françoise NAEL),  
Monsieur Jean-Yves MAHEO (procuration donnée à Madame Marie-Paule LE PEVEDIC),  
Monsieur Pierre-Yves CYFFERS (procuration donnée à Monsieur Stéphane RENAULT),  
Mme Guenola QUILLAY (procuration donnée à Monsieur Bertrand VERGNE)

**Secrétaires de séance : Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Bertrand VERGNE**

## **1- DF - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES LOCAUX DU TENNIS D'AURAY - ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur Benoît LE ROL, 7ème adjoint, expose à l'assemblée :

Les locaux abritant les activités tennistiques d'Auray (4 courts couverts, des vestiaires, un club house, des locaux de rangement) ont subi un important incendie le 06 février 2022.

La Ville d'Auray a décidé de reconstruire au plus vite l'équipement afin de permettre au club et aux scolaires de reprendre des activités normales dès que possible.

Le marché concerne la maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation des locaux du Tennis d'Auray et a pour objet de confier au Maître d'œuvre une mission de base comportant les éléments normalisés suivants, décomposés en une seule tranche :

- Etudes DIAG (diagnostic existant)
- Etudes A.P.S (avant projet sommaire) et APD (avant projet définitif) avec établissement du dossier de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme
- Etude de projet (PRO)
- Assistance aux contrats de travaux (ACT) : L'assistance apportée au Maître de l'Ouvrage pour la passation des contrats de travaux
- VISA : visa des études d'exécution réalisées par les entrepreneurs
- DET (la direction de l'exécution du contrat de travaux),
- AOR - Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement
- EXE (études d'exécution) partiel pour l'établissement des quantitatifs pour tous les lots
- OPC - L'Ordonnancement, le pilotage et la Coordination du chantier

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage s'élève à 1 700 000 € HT (estimation juillet 2022).

Compte tenu de l'estimation globale du marché supérieure à 215 000 € HT, une procédure d'Appel d'Offres Ouvert a été lancée conformément aux articles L.2120-1 3°, L.2124-1, R.2124-1, L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-1 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique. Le marché est passé sous forme ordinaire.

32 retraits du Dossier de Consultation des Entreprises sous format électronique ont été constatés et 7 dossiers ont été remis dans le délai imparti.

Au regard de l'analyse des offres réalisée sur la base des critères de jugement des offres prévus au Règlement de Consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 octobre 2022, a décidé d'attribuer le marché au groupement composé de SELARL MICHOT ARCHITECTES - 35000 RENNES (architecte mandataire), SARL CdLP - 35000 RENNES (économiste de la construction), ARES CONCEPT - 35650 LE RHEU (BET structures, Bureau d'Etudes Techniques HAY - 35510 CESSON-SEVIGNE (BET Fluides et thermique), SARL GEDIFI - 22230 MERDRIGNAC (OPC) pour un forfait provisoire de rémunération de 161 680,00 € HT.

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2120-1 3°, L.2124-1, R.2124-1, L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-1 à R.2161-5

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 10 octobre 2022,

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame BIHAN

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer le marché tel qu'il a été attribué conformément au classement opéré par la Commission d'Appel d'Offres et toutes les pièces relatives à son exécution.

Envoyé à la Sous-Préfecture le 20/10/2022  
Compte-rendu affiché le 20/10/2022  
Reçu par la Sous-Préfecture le 20/10/2022

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Françoise NAEL**

Au sujet de l'éclairage patrimonial, pouvez-vous nous rappeler les horaires d'éclairage public?

J'ai été interpellée par des riverains au sujet de la lumière qui est allumée parfois le matin au stade du Loch (vers 09h - 09h30) et sur le stade de la Forêt également.

Concernant l'extinction du chauffage dans les écoles pendant les vacances, qu'en est-il du personnel qui y travaille si la température descend très bas?

### **Stéphane RENAULT**

Concernant l'éclairage public, nous sommes sur le même schéma d'éclairage depuis le mois de juin, cela ne change pas. Pour la partie résidentielle : extinction de 23h à 06h, en centre-ville et sur les axes principaux extinction de 02h à 06h, pour les quais de Saint Goustan l'éclairage reste allumé en permanence et pour le quartier de la gare l'éclairage s'éteint 30 minutes après le dernier train et s'allume 30 minutes avant l'arrivée du premier train.

Concernant le circuit d'éclairage patrimonial, il est différent du circuit de l'éclairage public c'est pourquoi nous pouvons nous permettre de l'éteindre dès maintenant.

Pour l'éclairage du stade du Loch notamment, cela fait partie des remarques que nous avons prises en compte et qui sont mentionnées dans le courrier adressé aux associations culturelles et sportives et occupants d'équipements municipaux.

C'est humainement eux qui doivent éteindre, il faut qu'ils en aient conscience, c'est de leur responsabilité. La mairie ne gère pas l'allumage et l'extinction du stade.

### **Benoît LE ROL**

Il y a beaucoup de négligences de la part des associations qui oublient d'éteindre un gymnase, les projecteurs du Loch... Ces négligences sont constatées plusieurs fois par semaine, cela peut aller d'une porte non fermée à un éclairage resté allumé. La faute est rejetée sur une autre association. Nous allons devoir prendre des sanctions car il y a beaucoup trop de négligences.

### **Claire MASSON**

Le club de tennis a trouvé une solution, l'allumage ne se fait que quand vous présentez votre carte personnelle. Cela fonctionne très bien d'autant plus que l'on sait qui badge et allume la lumière. Cela peut être une solution à envisager. Les cartes permettent également d'ouvrir les structures.

## **Benoît LE ROL**

Je précise qu'il n'y a pas que les associations qui oublient d'éteindre, cela arrive aussi que les professeurs du collège oublient d'éteindre la lumière.

## **Stéphane RENAULT**

Concernant l'extinction du chauffage dans les écoles pendant les vacances, il s'agit de revoir à quel moment le personnel intervient sur les écoles et qu'ils puissent le faire dans de bonnes conditions quand la température est encore à niveau.

Les courriers à l'attention des associations, occupants d'équipements municipaux, commerçants et acteurs économiques seront accompagnés d'une affiche avec les 19 mesures phares de ce plan de sobriété pour un affichage dans tous les équipements, commerces...

## **Benoît GUYOT**

Je tiens à signaler que l'entrée du stade de rugby de la gare est allumée tous les soirs.

## **Stéphane RENAULT**

Cela a déjà effectivement été remonté et nous allons pousser la demande jusqu'à l'extinction. Je le constate également

## **Pierrick KERGOSIEN**

Ce plan de sobriété énergétique a fait l'objet d'une présentation en CHSCT auprès des représentants du personnel et de la collectivité. Il n'y a pas eu de remarques particulières de la part des agents.

## **Benoît GUYOT**

Je viens d'en parler à Monsieur Le Rol, j'ai appris cet après-midi qu'il y a un gros problème de condensation dans la salle de boxe du Bel Air. Des gouttes tombent du plafond et forment des flaques. Hier soir une jeune fille est tombée et s'est abîmée la cheville, un sac de boxe est tombé à côté d'un garçon et le placard où le club range ses papiers devient très humide et le papier gondole.

## **Claire MASSON**

J'avais parlé du chauffage au président du club de boxe qui m'avait répondu que quand on pratique la boxe on a jamais froid et du coup ils n'avaient pas besoin de chauffage. Mais j'imagine que la condensation doit commencer à arriver.

## **Benoît LE ROL**

Il faudrait voir si il y a le même problème au PLA. Nous allons voir ce qu'il en est.

A 18h35, l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, Madame le Maire lève la séance.

A 18h35, l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, Madame le Maire lève la séance.

### **Signature des Présents en séance**

-----  
Madame MASSON:

-----  
Monsieur KERGOSIEN :

-----  
Madame LE CROM : procuration donnée à M. Kergosien

-----  
Monsieur GUILLEMET :

-----  
Madame PARENT MER :

-----  
Monsieur CHEVAL :

-----  
Madame DEVINGT : procuration donnée à Mme Masson

-----  
Monsieur LE ROL:

-----  
Madame DUBOIS :

-----  
Monsieur BASTIDE :

-----  
Madame SIMON: procuration donnée à Mme Dubois

-----  
Madame SPILBAUER :

-----  
Madame GUEMY : procuration donnée à Mme Spilbauer

-----  
Monsieur SAUVAGEOT : procuration donnée à M. Nicol

-----  
Monsieur NICOL :

-----  
Monsieur RENAULT :

-----  
Monsieur LASBLEY :

-----  
Monsieur LE SCOUARNEC : procuration donnée à M. Le Rol  
donnée-----

-----  
Madame FERNANDEZ : procuration donnée à Mme Parent Mer

-----  
Madame HAREL :

-----  
Madame AGENEAU :

-----  
Monsieur LE GUENNEC : procuration donnée à Mme Ageneau  
-----

